

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below.  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

**LA**

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

### SOMMAIRE

Lettre Pastorale, — 369. — Apostolat de la prière, 374. — Chronique, 375. — Coup d'œil sur le monde catholique, 376. — Bibliographie, 378. — Promenade géographique, 381. — Le Frère Louis, 382. — M. l'abbé Lemire, 382. — Adoucis-  
siment temporaire à la pénitence du prochain carême, 383. — Le journal déma-  
gogue, 383. — A propos de mariage, 383. — Le télégraphe sans fil, 384. —  
L'Ecole Française, 384. — Memento hebdomadaire, 384.

### LETTRE PASTORALE

DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE, ADMINISTRATEUR DE  
L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC

— — —  
PROMULGUANT L'ENCYCLIQUE " AFFARI VOS " SUR LES  
ÉCOLES DU MANITOBA

LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, PAR LA GRACE DE DIEU ET  
DU SIÈGE APOSTOLIQUE, ARCHEVÊQUE DE CYRÈNE, ADMINIS-  
TRATEUR DU DIOCÈSE DE QUÉBEC.

*Au clergé séculier et régulier, aux communautés religieuses et  
à tous les fidèles du dit diocèse, salut et bénédiction en Notre-  
Seigneur.*

Nos Très Chers Frères,

Nous sommes heureux de porter aujourd'hui à votre connais-  
sance l'Encyclique que Notre Saint Père le Pape Léon XIII,  
vient d'adresser aux Archevêques, aux Evêques et autres Ordi-  
naires de la Confédération Canadienne en union avec le Siège

Apostolique. Nous attendions, pour la publier, que tous les Archevêques et Evêques de la Puissance l'eussent reçue et eussent signé la lettre collective qui devait l'accompagner. Mais voici que le Pape demande de promulguer sans retard ce document important, qui n'a été expédié encore qu'à Nous seul, en notre qualité de Coadjuteur de son Eminence le Cardinal archevêque de l'Eglise métropolitaine de Québec, Eglise mère de toutes les Eglises du Canada.

Cette Encyclique était attendue depuis longtemps. Avec l'enseignement de l'infailible docteur, la décision du plus auguste tribunal qui scit sur la terre, il nous apporte un nouveau témoignage de la sollicitude et de l'affection paternelle du chef de l'Eglise envers notre pays.

Voilà vingt ans que Léon XIII gouverne le monde, vingt ans consacrés sans relâche à la sanctification des âmes, à la prédication de la vérité, à la lutte pacifique pour le bien, à l'union des esprits et des cœurs. Ses lettres resteront, sans contredit, l'un des plus glorieux monuments de la papauté. Elles ont conquis l'admiration de l'univers, elles sont esprit et vie. Toutes les questions qui intéressent davantage l'individu, la famille et la société, la science et la foi, Léon XIII les a successivement traitées ; les grands problèmes qui agitaient les peuples, il en a donné la solution : il est vraiment le maître de son siècle.

Mais, s'il a enseigné l'Eglise universelle, il n'a pas négligé les Eglises particulières, et il n'en est presque point aujourd'hui, en Orient comme en Occident, auxquelles sa voix ne se soit fait entendre, et qui n'aient reçu de sa bouche auguste des conseils et une direction. Son grand cœur embrasse toutes les nations, les plus humbles comme les plus puissantes, celles qui ont des siècles derrière elles et celles qui commencent, celles qui sont restées dans la voie droite et celles qui s'en sont détournées. Pour toutes et pour chacune, son admirable intelligence, enrichie des plus beaux dons de la nature et de la grâce, a été une lumière comme le Verbe, son divin exemplaire, dont elle continue l'œuvre et le bienfait.

Naguère, parlant aux Evêques d'Autriche, d'Allemagne et de Suisse, au sujet de la question de l'éducation, — question qui, plus que toutes les autres peut-être est l'objet de ses préoccupations et de son zèle, — il résumait, dans une page

magnifique, les principes que les catholiques ne doivent jamais perdre de vue.

Nous avons été frappé de cet enseignement si clair, si ferme, et qui répondait si parfaitement aux besoins de notre époque agitée. Léon XIII exhortait les Evêques à ne rien négliger pour maintenir la foi pleine et entière dans toutes les écoles, celles des jeunes enfants et celles qu'on appelle secondaires ou académiques. Il mettait en garde contre l'école neutre ou mixte, celle où la religion est altérée et celle d'où elle est bannie. L'indifférentisme ou la neutralité dans l'école lui apparaissait comme un sacrilège et il ne craignait pas de dire que "organiser l'enseignement de manière à lui enlever tout point de contact avec la religion, c'est corrompre dans l'âme les germes mêmes du beau et de l'honnête, c'est préparer non point des défenseurs de la patrie, mais une peste et un fléau pour le genre humain." Puis, désireux de faire bien comprendre aux chefs de famille et à tous ceux qui doivent s'occuper d'éducation, que ce que l'enfant réclame, comme baptisé et catholique, ce n'est pas seulement un peu d'instruction religieuse reléguée au second rang, mais un enseignement pénétré tout entier de l'esprit chrétien, il écrivait ces belles paroles que nous aimons à reproduire ici : "Il faut non seulement que la religion soit enseignée aux enfants à certaines heures, mais que tout le reste de l'enseignement exhale comme une odeur de piété chrétienne. Sans cela, si cet arôme sacré ne pénètre pas et ne ranime pas l'esprit des maîtres et des élèves, l'instruction, quelle qu'elle soit, ne produira que peu de fruits, et aura souvent, au contraire, des inconvénients fort graves."

Ces importantes leçons, N.-T.-C.-F., Léon XIII les répète aujourd'hui en s'adressant à nous dans la Lettre magistrale que nous avons mission de promulguer. Les catholiques du monde entier en tireront profit, mais c'est à vous surtout qu'incombe le devoir de les écouter avec le plus profond respect et de les mettre fidèlement en pratique.

Que l'immortel Pontife daigne ainsi particulièrement s'occuper de nous, étudier nos multiples besoins, se rendre un compte exact de notre état social, de nos forces et de nos faiblesses, chercher la cause des maux dont nous souffrons et des luttes qui nous divisent, pour nous indiquer la voie qu'il faut suivre et les remèdes que nous devons employer, c'est assurément pour

le Canada tout entier un honneur insigne et un inappréciable avantage. Celui à qui il a été dit par Jésus-Christ lui-même : "Pais mes agneaux et mes brebis; — confirme tes frères;" oui, c'est celui-là qui parle de la sainte colline du Vatican, et les pages pleines de tendresse et de forte doctrine que sa main a tracées formeront l'un des plus beaux chapitres de notre histoire nationale.

Mais pourquoi le Pape a-t-il parlé à vos Evêques et par eux à tout le peuple canadien ? Pourquoi vient-il vous rappeler avec plus de force peut-être qu'il ne l'a encore fait dans aucun des documents émanés de son autorité, les règles immuables dont les enfants de l'Eglise ne sauraient jamais se départir en matière d'instruction et d'éducation ? Il est bon que vous le sachiez, et nous allons vous le dire brièvement.

Depuis leur entrée dans la Confédération canadienne, les catholiques du Manitoba avaient leurs écoles où leurs enfants étaient instruits conformément à leurs principes religieux et à la direction de l'Eglise. Ils possédaient ces écoles, non pas en vertu d'une concession ou d'une tolérance quelconque, mais en vertu d'un pacte solennel que l'honneur et la justice défendaient de briser et dans lequel ils mettaient leur absolue confiance. Respectueux eux-mêmes pour les convictions et les libertés de ceux qui ne partageaient pas leurs croyances, ils demandaient non une faveur, mais simplement l'exercice du droit qu'ils avaient d'élever leurs enfants suivant les dictées de leur conscience. Pendant vingt ans, ces droits furent reconnus, et la paix et l'harmonie régnèrent dans toute la province du Manitoba. Tout à coup, pour des raisons que nous n'avons pas à rechercher ici, en 1890, une loi malheureuse vint jeter la consternation au milieu de nos frères et leur enlever à eux, les plus faibles, les moins nombreux, les plus pauvres de cette contrée, une liberté que leur assuraient des engagements sacrés et à laquelle ils tenaient plus qu'à leur propre vie. Leurs écoles disparaissaient pour faire place à des écoles publiques, à l'érection et à l'entretien desquelles ils étaient forcés de contribuer de leur argent, et que leur conscience de catholiques leur faisait cependant un devoir d'interdire à leurs enfants, à cause des règlements qui y étaient suivis, des livres qu'on y adoptait, de la neutralité religieuse qu'on y introduisait. Ils se sentirent blessés ; ils comprirent d'autant plus l'injustice dont ils étaient victimes que, dans

une province où les protestants sont le petit nombre, les frères de ceux qui leur ravissaient leurs droits étaient traités par les catholiques avec une équité et une cordialité hautement reconnues de tous. Ce fut une ère de deuil et de sacrifices qui commença pour eux. Ils protestèrent noblement, énergiquement, et dans tout le pays, on peut le dire, tous ceux qui ont le sens de la justice, et pour qui les stipulations d'un contrat ne sont pas chose vaine, qu'ils appartenissent ou non à la même foi, protestèrent avec eux. Après des revendications restées malheureusement sans effet, la lutte légale s'engagea. Il s'agissait d'une question qui intéressait au plus haut point la conscience catholique ; les Evêques ne pouvaient donc pas rester neutres et inactifs ; ils furent fidèles au devoir ; unis ensemble, ils firent appel aux catholiques et à tous les citoyens sincères et loyaux. Il leur semblait qu'une cause si juste et si sainte devait triompher bientôt. Leurs enseignements et leurs conseils sont encore présents à votre mémoire ; la postérité, nous en sommes certains, leur sera reconnaissante de ce qu'ils ont fait pendant ces douloureuses années, en faveur d'une minorité opprimée.

Hélas ! une question que l'on aurait pu si facilement et si promptement résoudre d'après les seuls principes d'équité naturelle, rencontra des complications nombreuses et inattendues. Portée de tribunal en tribunal, elle tomba dans l'arène politique. Là encore, comme c'était leur droit et leur devoir, les Evêques, se plaçant au dessus de tous les intérêts de partis et de toutes les spéculations de la politique, essayèrent de la faire triompher, parce que, alors comme avant, elle restait toujours une question de conscience, et ils ne pouvaient pas l'abandonner. La loi fédérale proposée pour la résoudre échoua, et, depuis ce moment, notre pays continua à être le théâtre de luttes pénibles. Un nouveau gouvernement remplaça l'ancien, et nous apprîmes un jour que entre lui et le gouvernement du Manitoba une entente était survenue, un compromis avait été arrêté.

Ce compromis n'était pas la restitution des droits violés, il n'était pas même une amélioration qui pouvait se concilier avec les prescriptions si formelles de l'Eglise. Comment l'épiscopat aurait-il pu l'approuver ? Il le déclara donc inacceptable, et les catholiques du Manitoba continuèrent à soutenir leurs propres écoles au prix des plus grands sacrifices.

La situation devenait de plus en plus tendue. La question

fut déferée au Pape, à ce chef vénéré de l'Eglise, que les catholiques reconnaissent comme leur pasteur suprême, à ce grand diplomate, à ce maître prudent et sage, que ceux mêmes qui ne sont pas ses fils ont plusieurs fois choisi pour arbitre dans leurs difficultés. Comme il l'avait fait, en des circonstances analogues, pour d'autres peuples. Léon XIII voulut bien se faire notre docteur et notre guide. Mais avant de se prononcer sur une question aussi grave, et afin de donner satisfaction à tous, le Souverain Pontife nomma un Délégué Apostolique, et le chargea de lui faire rapport après avoir entendu les parties intéressées.

Léon XIII nous parle donc aujourd'hui, N.-T.-C.-F., non seulement avec un cœur rempli de la plus vive affection, mais après avoir tout étudié, tout pesé mûrement, confiant que sa parole sera accueillie comme une parole d'équité et de paix.

Son admirable Encyclique pourrait fournir le sujet de nombreuses et salutaires instructions, mais ce n'est pas notre intention de la commenter aujourd'hui. Nous voulons simplement la promulguer en en donnant le sens et la portée. Ce sens, du reste, est bien clair et ne saurait fournir matière à discussion.

Après avoir payé un juste tribut d'hommages aux gloires religieuses qui ont marqué les origines et les progrès de l'Eglise du Canada, après avoir rappelé ce que l'Eglise a fait au milieu de nous pour l'instruction de l'enfance et de la jeunesse, et après avoir mis le peuple canadien "au niveau des peuples les plus policés et les plus glorieux," et en avoir fait "leur émule"; Léon XIII se hâte d'aborder, pour la résoudre la grande controverse scolaire dont nous avons parlé plus haut. On peut, dans sa Lettre, distinguer trois parties principales :

- 1° Principes de l'Eglise catholique en matière d'éducation ;
- 2° Appréciation de tous les événements qui se rapportent à la question scolaire du Manitoba depuis la loi 1890 jusqu'à ce jour ;
- 3° Devoir des catholiques et de tous les citoyens relativement à cette question, pour l'avenir.

(A suivre)

---

### Apostolat de la prière.

PRIÈRE QUOTIDIENNE DURANT LE MOIS DE FÉVRIER.

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée,

en réparation de nos offenses, et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour les marins et les Œuvres qui ont pour objet le salut de ces âmes si dignes d'intérêt.

RÉSOLUTION APOSTOLIQUE: Seconder de tout notre pouvoir les Œuvres en faveur des marins.

### Chronique.

Le Parlement provincial s'est ajourné après une session de près de deux mois; par conséquent, trop longue d'un mois. Il est sûr, en effet, que la besogne législative, s'il n'y avait pas perte de temps, pourrait être expédiée en trente jours. Le principal avantage qui en résulterait, serait de diminuer de moitié les frais de chaque session. Il est peu probable cependant que cette réforme se réalise jamais.

On peut dire que le meilleur acte législatif est au crédit du Conseil. Son rôle principal, on le sait, est de réviser et de contrôler la législation de l'Assemblée législative. Il ne l'a pas oublié lorsqu'on lui a demandé de sanctionner le bouleversement de notre système scolaire, et nous l'en félicitons. Il s'est acquis un nouveau titre à la confiance et à la reconnaissance du public. S'il bornait invariablement son rôle à approuver servilement tous les projets de loi qui lui sont soumis, on serait en droit de dire que son utilité a cessé, puisqu'il serait devenu un rouage parfaitement inutile.

Le chef de l'opposition, au Conseil législatif, a prononcé sur le Bill scolaire un discours dont la *Vérité* fait l'éloge suivant :

“ Dans un discours vraiment magistral, dit notre confrère, le meilleur qui ait été prononcé sur la question — M. Chapais a ruiné de fond en comble l'échafaudage de sophismes érigé par M. Archambault, et a littéralement écrasé le projet de loi Robidoux. Il a détruit d'une main impitoyable la légende du mouvement populaire en faveur du bill; il a démontré, par des citations du “ Réveil, ” que l'inspiration du projet de loi ne vient pas du peuple de cette province, mais d'un petit groupe de radicaux et de libres-penseurs unis. Il s'est attaqué au bill et a prouvé, par une argumentation très serrée, relevée souvent par des mouvements oratoires vraiment remarquables et empoignants, que le projet de loi créerait une véritable révolution,

découronnerait le Conseil de l'instruction publique, restreindrait grandement ses pouvoirs et ferait de ce corps, qui est actuellement le pouvoir dirigeant en matière scolaire, un simple rouage tout à fait secondaire.

Le discours de M. Chapais est plus qu'une œuvre de véritable éloquence, c'est une bonne action ; et nous l'en félicitons cordialement. Sans doute, nous ne partageons pas sa manière de voir sur le système scolaire actuel qui n'est pas à nos yeux un "système idéal" ; mais nous sommes bien de son avis que le bill de M. Robidoux est un mauvais bill, puisqu'il porte à son comble l'ingérence de l'Etat dans l'école, ingérence qui découle, hélas ! logiquement, des faux principes en matière scolaire qu'on a laissé s'introduire dans notre pays.

" Mais, pris dans son ensemble, le discours de M. Chapais proclame les vrais principes et devrait être largement répandu."

Cette appréciation a d'autant plus de valeur que le directeur de la *Vérité*, — tout le monde le sait, — ne parle jamais qu'à bon escient.

Nous avons lu avec soin ce discours que nous aurions désiré entendre, et nous ne craignons pas d'affirmer qu'il est irréfutable. L'impression qu'il a produite ne nous étonne donc pas, et il est facile de comprendre que le malencontreux Bill ait été immédiatement ajourné à six mois. Puisse-t-il ne jamais être remis sur le tapis ! Nous espérons, de plus, que le discours de M. Chapais sera mis en brochure et répandu à profusion. Il est évident que les luttes futures dans la Province de Québec vont se concentrer sur le terrain scolaire. Par conséquent, il faut absolument démasquer les manœuvres de l'adversaire.

Perfectionnons graduellement notre système scolaire, mais sans changer la base sur lequel il repose. Travaillons à améliorer le sort du personnel enseignant et à préparer des sujets de plus en plus compétents ; mais, de grâce, ne commettons pas l'aberration de placer le département de l'instruction publique sous la dépendance d'un personnage politique. 23 janvier 1898.

---

### Coup d'œil sur le monde catholique

ROME. — C'est un événement bien rare dans les fastes de l'Eglise de voir le Chef suprême arriver à la soixantième année de prêtrise.

Les fidèles auraient voulu célébrer avec éclat cet heureux anniversaire, mais Léon XIII, connaissant les difficultés de nos temps, n'a pas voulu laisser renouveler les grandes fêtes d'autrefois.

Cependant, cédant au désir qui lui était exprimé par les catholiques de Rome, le Pape n'a pas laissé passer l'heureux anniversaire sans lui donner quelque éclat.

Au dernier moment il a décidé qu'il célébrerait sa messe de diamant dans la grande salle au-dessus du portique de Saint-Pierre, appelée la salle des Béatifications.

Dans l'après-midi a été célébré un *Te Deum* à Saint-Pierre. A cet effet, comme souvenir de noces de diamant, le Pape vient de donner à la basilique vaticane le splendide ostensor d'or qui lui a été offert par les fidèles italiens en réparation de l'injure faite à la religion par l'érection du monument de Giordano Bruno. Une lettre pontificale annonce à S. Em. le cardinal Rampolla, archiprêtre de la basilique, que le Pape fait don de cet objet au chapitre. On l'a employé pour la première fois au *Te Deum* chanté le soir de ce même jour.

FRANCE — La *Semaine Religieuse* d'Orléans rend compte de l'entretien que Mgr l'évêque d'Orléans a eu avec le Souverain Pontife, lorsque Sa Grandeur porta à Rome le dossier du procès instruit à Orléans pour la canonisation de Jeanne d'Arc.

Il y a actuellement deux cent soixante-et-onze causes inscrites au rôle de la Congrégation des Rites, c'est-à-dire qu'il y a actuellement deux cent soixante-et-onze personnes dont les évêques respectifs sollicitent la canonisation et dont la cause, après information, a été jugée assez sérieuse pour être instruite canoniquement par la S. Congrégation des Rites. Ce qui montre que s'il y a actuellement sur la terre des hommes bien méchants, les saints n'y font pas encore défaut.

Toutes ces causes devant être instruites par ordre d'inscription, la cause de Jeanne d'Arc, venue l'une des dernières, devrait attendre un temps infini. A la demande de Mgr l'évêque d'Orléans, le Souverain Pontife a décidé que la cause de Jeanne d'Arc, à cause de l'intérêt qu'elle a pour la France, serait inscrite en tête des autres et serait examinée la première. — Le diocèse d'Alger vient de perdre son chef, Mgr Dusserre. Né en 1833, M. Dusserre avait embrassé la carrière militaire et faisait partie d'un régiment de zouaves. Il prit part à de nombreux

combats en Algérie et reçut une balle qui ne pût jamais être extraite. A peine guéri de sa blessure, il entra au Grand Séminaire. Mgr Lavigerie le fit nommer évêque de Constantine, puis l'obtint pour coadjuteur. Ses qualités personnelles brillèrent davantage à la mort du grand cardinal auquel il fallut quatre successeurs, tant le champ de son activité avait été immense.

L'un des écrivains catholiques les plus justement réputés, le comte Roselly de Lorgues, est mort à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Parmi les ouvrages qu'il a publiés, il en est un qui obtint à son apparition un succès considérable, fut tiré à de nombreuses éditions et traduit dans toutes les langues ; nous voulons parler de son *Histoire de la vie et des voyages de Christophe Colomb*. Ce ne fut pas d'ailleurs le seul livre qu'il consacra au hardi navigateur qu'il avait étudié précédemment sous ses divers aspects dans des ouvrages hautement appréciés.

M. Roselly de Lorgues ne s'était pas contenté d'exalter par la plume son héros ; il avait porté devant le Saint-Siège la cause de la béatification de Christophe Colomb, et depuis plus de quarante ans, avec l'appui de milliers de prélats, il poursuivait son œuvre.

---

### Bibliographie

“ Disputationes theologicæ, seu Commentaria in Summam D. Thomæ. ” “ De reparatione post lapsam per gratiam et virtutes. ” — Auctore Aloisio-Adulpho Pâquet, sacre theologie-doctore et professore in Universitate Lavallensi. 1 vol. In-8°, Québec. Demers et Frère.

C'est le troisième volume des Commentaires sur la Somme théologique de St Thomas par l'abbé Ls Adolphe Pâquet, Docteur en Théologie et professeur à l'Université Laval, qui vient de paraître. Il traite de la Grâce et des Vertus. La grâce répare en nous les ravages du péché, lequel a sa source première dans le péché originel commis par Adam dans le paradis terrestre et transmis à tous ses descendants. Voilà pourquoi l'auteur, avant d'aborder la question de la grâce, traite comme préambule, du péché originel, nous démontrant son existence et sa transmission à tous les hommes, sa nature et ses effets. Passant ensuite

à la Grâce, dans cette question d'une si grande importance et d'une non moins grande difficulté, l'auteur nous annonce qu'il se laissera conduire par l'autorité de trois grands maîtres : " St Paul, l'Apôtre de la grâce, qui dans ses quatorze épîtres nous expose d'une manière profonde la grâce du Christ, de ses membres principaux, et de son corps mystique ; St Augustin, le Père de la grâce, son défenseur et son vengeur contre l'hérésie pélagienne ; enfin St Thomas, le Docteur de la grâce et le théologien par excellence dont les paroles sont estimées de tous au poids de l'or." C'est donc appuyé sur les doctrines de St Paul, de St Augustin et de St Thomas qu'il nous démontre d'abord l'existence de la grâce ou sa nécessité, qu'il nous fait connaître son essence par la définition et la division, sa cause, enfin ses effets, la justification et le mérite. La troisième partie traite des vertus. Après avoir exposé d'une manière succincte, par mode d'introduction, la définition de la vertu et de ses principales espèces, l'auteur expose tout particulièrement la doctrine de St Thomas sur les trois vertus théologiques, la foi, l'espérance et la charité ; et comme ces vertus sont accompagnées de certains dons attribués à l'Esprit Saint, laissant de côté les vertus morales, il traite des dons, des béatitudes et des fruits du Saint-Esprit.

M. l'abbé Pâquet peut être fier de son œuvre ; il a atteint la fin qu'il s'est proposée, il a donné à nos grands séminaires un véritable manuel de théologie dogmatique. Le savant professeur a l'art de présenter la matière avec clarté et sobriété, de manière à traiter toutes les questions sans surcharger l'ouvrage de détails et de controverses inutiles et souvent nuisibles aux jeunes étudiants en théologie. Un manuel en effet n'est pas un livre appelé à être mis entre les mains d'un élève afin qu'il y trouve la science qui est le but suprême de ses efforts et de son travail ; c'est un traité clair, sobre et précis, qui en exposant l'ensemble des questions d'une science, a pour but de rendre l'élève capable de travailler ensuite par lui-même et sans le secours d'un professeur à l'acquisition ultérieure de cette science. Ce n'est donc pas un livre où l'on doit faire étalage d'érudition et discuter jusqu'aux questions les plus spéciales et les plus subtiles.

La méthode d'exposition de la doctrine de St Thomas employée par l'auteur est des plus claires et des plus utiles. Suivant

généralement le texte du grand docteur, il indique explicitement les conclusions qu'il renferme, réduit à un syllogisme clair et précis les arguments qui les démontrent, enfin présente en forme les objections et en donne la distinction sans en donner l'explication, si elle n'est pas trop difficile. Ceci a un grand avantage, c'est de forcer l'élève à un travail personnel, c'est de ne pas le dispenser de recourir à la somme théologique de St Thomas qui doit rester l'objet de ses études, c'est, tout en facilitant le travail de l'élève, de ne pas le lui rendre si facile, qu'il ne soit plus pour lui qu'un travail de mémoire et non de jugement. La mémoire joue souvent un trop grand rôle dans les études: de même que pour vivre il ne suffit pas d'absorber la nourriture, mais de plus la digérer, de même aussi ce qui donne la science et fait les savants, ce ne sont pas les choses confiées à la mémoire qui restent intactes à la surface de l'âme, mais celles qui sont confiées à la raison et se confondent en elle.

C'est donc avec raison que l'ouvrage de Monsieur l'abbé Pâquet a reçu l'approbation élogieuse non seulement du clergé et des Evêques canadiens, entre autres, de Sa Grandeur Monseigneur Bégin, qui vient de recommander ce troisième volume dans sa dernière circulaire, mais encore d'hommes illustres dont le nom et la science sont l'honneur de l'Europe et de l'Amérique. Mais de tous ces éloges je n'en sais pas de plus brillants que ceux de Son Eminence le Cardinal Satolli, Préfet de la Congrégation des Etudes à Rome, dont M. Pâquet a été l'élève. Ces éloges qu'il adresse à l'auteur dans une lettre que l'on peut lire au commencement du présent volume, Son Eminence ne s'est pas contenté de les écrire, mais il les a renouvelés à Rome devant plusieurs Cardinaux, en présence de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal. C'est ce dernier qui a rapporté le fait dans son discours prononcé à l'Archevêché de Québec, la veille du jour de l'an, devant tout le clergé de la ville réuni pour présenter ses hommages à son Eminence le Cardinal Taschereau, et à Mgr de Cyrène, administrateur du diocèse.

C'est par les paroles du savant Cardinal que nous terminons cette courte appréciation: "Je forme le vœu que l'ouvrage commencé soit complété par autant de volumes que l'exige le cours de théologie. Et maintenant je désire ardemment que cet ouvrage soit adopté universellement comme texte, en remède

d'un si grand nombre de compendium qui naissent chaque année, et disparaissent non sans raison, privés qu'ils sont des principales qualités nécessaires à un bon cours de Théologie Dogmatique."

L'abbé S.-A. LORTIE.

### Promenade géographique.

C'est assez parler des deux pôles de la terre, et parcourons maintenant l'Amérique à vol d'oiseau, en commençant par le Canada.

La carte géographique de notre pays n'a pas subi de modification ; mais il est un morceau de son territoire, l'Alaska, qui concentre en ce moment l'attention du monde entier. Le fait n'a rien d'étonnant, puisqu'il est couvert d'une couche de pépites et de poussière d'or, moins épaisse cependant que son tapis de neige. Ce nouvel Eldorado a été découvert par des Canadiens, dont plusieurs ont réussi en peu de temps à amasser une jolie fortune. Aussi la population de ce territoire minier augmente rapidement. Cinq à six mille émigrants y sont rendus depuis quelques mois, et soixante mille, de toute langue et de toute nation s'apprentent à partir au printemps. C'est dommage que tout ce monde ne cherche pas le royaume éternel avec la même ardeur qu'il cherche le royaume de l'or.

On compte en réalité une ville de moins aux Etats-Unis, puisque Brooklyn n'est plus qu'un faubourg de New-York. Cette annexion porte la population de cette dernière ville à 3 200 000 âmes, placées sous une seule administration municipale. Si les Yankees n'étaient pas scrupuleux comme l'on sait, il s'en ferait du boodlage. Tout de même, que les contribuables ne dorment pas sur les deux oreilles !

Ces aimables voisins que la Providence nous a donnés, ne sont cependant pas toujours soucieux de leur bonne réputation. N'auraient-ils plus rien à perdre sur ce point ? Leurs agissements portent souvent à le croire. Preuve, le rôle qu'ils ont joué dans l'insurrection de Cuba. Ils n'ont cessé de soutenir les insurgés et organisé, dit-on, plus de soixante expéditions de filibustiers, approvisionnées d'hommes et de munitions. Sans cette intervention déloyale, il y a longtemps que la guerre civile de Cuba serait terminée.

Il y a lieu de croire que les Cubains vont rentrer dans le

devoir, car le gouvernement espagnol vient de déposer aux Cortès un projet de constitution pour l'autonomie de Cuba et de Porto-Rico. Chacune de ces îles aura un gouverneur général, assisté de quatre ministres, un Sénat nommé à vie, et une Chambre électorale qui aura tout pouvoir, excepté sur les affaires diplomatiques ou extérieures.

Le Mexique est en paix et profite de cette tranquillité pour étudier avec les Etats-Unis et les républiques du Pacifique, un projet de chemin de fer qui reliera tous ces pays jusqu'au Chili inclusivement.

Les cinq républiques minuscules de l'Amérique centrale viennent de se réunir, encore une fois, sous le titre de République de l'Amérique centrale. La constitution de cette Confédération républicaine est à peu près analogue à celle de la Confédération Canadienne.

(à suivre)

### Le Frère Louis.

Nos remerciements pour l'envoi d'une brochure intitulée : "Le Frère Louis", par M. l'abbé C. Trudelle, et dont le prix est de 15 centims. S'adresser à l'éditeur, M. P. G. Roy, Lévis.

### M. l'abbé Lemire

Le dernier numéro de la semaine religieuse de Cambrai signale, dans les termes suivants, les propos inquiétants tenus au congrès de Lyon, par M. l'abbé Lemire : "Espérons que M. l'abbé Lemire se ressaisira. Mais si c'est le *libéralisme* dont il a fait profession à Lyon qu'il s'efforce d'inculquer aux prêtres et aux séminaristes qu'il enrégimente, réunit et endoctrine, nous aurons la douleur de nous demander si un mot de la *Semaine Religieuse* à l'époque du concile, mot que M. le chanoine Jaspar rappelait dernièrement dans *l'Univers*, ne va pas lui devenir applicable :

" ILS TRAHISSENT S'ILS VEULENT CONDUIRE ! "

Nous avons constaté nous-même que le dernier discours de l'abbé Lemire, à l'assemblée nationale, n'a pas la note catholique des premiers. Encore un qui menace de tromper les espérances qu'il avait fait naître.

---

### Adoucissement temporaire à la pénitence du prochain carême

La santé d'un grand nombre de fidèles se trouvant affaiblie par plusieurs maladies qui ont sévi en ces dernières années, nous croyons devoir nous prévaloir du décret du 14 janvier 1892 et permettre quelques adoucissements pour le prochain carême.

Voici quelle sera la loi de l'abstinence à suivre jusqu'à nouvel ordre.

Tous les dimanches seront gras.

Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, excepté le samedi des Quatre-Temps et le Samedi-Saint, tout le monde pourra faire le repas principal en gras. Et ces jours-là, les personnes légitimement empêchées ou dispensées de jeûner pourront faire les trois repas en gras.

Les autres jours, c'est-à-dire les mercredis, les vendredis et les deux samedis exceptés plus haut seront maigres.

L'obligation du jeûne devra s'observer comme à l'ordinaire.

Il faudra engager les fidèles à s'appliquer avec plus de soin aux bonnes œuvres qui peuvent leur mériter la clémence divine, pour compenser la pénitence qu'ils sont exemptés de faire par ce présent règlement. (1)

---

### Le journal démagogue.

Les instituteurs, dit-il, ne sont pas assez rétribués. Puis, lorsque le Conseil de l'instruction publique suggère de fixer leur salaire *minimum* à cent piastres, aussitôt le même journal réplique : " Payez, cultivateurs. "

---

### A propos de mariages.

Dans son numéro de Noël, la *Semaine* de Toulouse disait : " Cette semaine, à Toulouse, plusieurs familles ont été contrariées dans les invitations et les préparatifs qu'elles avaient faits en vue de mariages à célébrer.

Par inadvertance, elles avaient choisi pour la cérémonie le mercredi, vendredi, ou samedi, qui étaient des jours d'abstinence ou de jeûne, à raison des Quatre-Temps.

---

(1) Circulaire de Mgr l'Administrateur

On a dû leur faire remarquer l'inconvenance qui résultait de cette fixation, même après obtention de la dispense de *Temps prohibé*.

C'est avec quelque difficulté qu'elles se sont déterminées à remettre à l'un des jours de la semaine suivante.

Pour éviter un tel désagrément, les familles feront sagement, à l'avenir, de consulter le prêtre ou le calendrier liturgique assez longtemps à l'avance.

La même précaution est à prendre en vue de certains jours de Carême, ainsi que des autres Quatre-Temps de l'année et des Vigiles de la Pentecôte, de l'Assomption, de la Toussaint et de Noël."

Ces mésaventures n'arrivent jamais aux catholiques du Canada. Tous, même dans les paroisses les plus éloignées, sont familiers avec cette partie de la discipline de l'Eglise.

### Le télégraphe sans fil.

On a fait, à New-York, et l'on fait actuellement à Douvres, des expériences de transmission de signaux à travers l'espace au moyen d'appareils électriques sans fil. Dans les expériences de New-York, les signaux ont été recueillis jusqu'à la distance considérables d'une trentaine de kilomètres, la facilité qu'avaient les expérimentateurs de placer leurs appareils dans la mâture explique ce résultat merveilleux, car plus la distance à franchir est considérable, plus il est nécessaire que le récepteur soit élevé dans l'atmosphère.

### L'Ecole Française

Tel est le titre d'une Revue pédagogique extrêmement bien faite. Nous recommandons aux collégiens de s'abonner, en particulier, à l'édition de l'enseignement secondaire classique, qui leur sera d'une grande utilité. S'adresser à *M. Xavier Rondelet, 3, rue de l'Abbaye, Paris.*

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Patrice le 7; à Ste-Justine, le 9; au Couvent de St-Thomas, le 11; chez les Sœurs du S. Rosaire, le 12.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, Cap-Santé, Fortneuf.